Famille BLOCKMANS Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			72.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(4)	19.20
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	19.2
Règlement à effectuer			**91.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			92.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	9.6
Règlement à effectuer			**102.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			196.20
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(4)	19.20
Garderie	Juillet-26	(4)	4.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	23.2
Règlement à effectuer			**219.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			106.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(3)	3.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	12.6
Règlement à effectuer			**119.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(0)	0.00
Garderie	Juillet-26	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	2

Règlement à effectuer **2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			37.80
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(0)	0.00
Garderie	Juillet-26	(4)	4.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	4

Règlement à effectuer **41.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			81.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	9.6

Règlement à effectuer **91.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			106.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	11.6

Règlement à effectuer **118.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			1.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(0)	0.00
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	0

Règlement à effectuer **1**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DRUON Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			76.80
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	9.6

Règlement à effectuer **86.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			81.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	9.6

Règlement à effectuer **91.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			72.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	9.6

Règlement à effectuer **81.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			175.20
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(4)	19.20
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	19.2
Règlement à effectuer			**194.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(4)	19.20
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	19.2
Règlement à effectuer			**19.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			85.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	9.6
Règlement à effectuer			**95.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			93.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(4)	4.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	13.6
Règlement à effectuer			**107.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents				78.00
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-26			0.00
Cantine	Juillet-26	(2)		9.60
Garderie	Juillet-26	(2)		2.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)		0.00
			S/Total	11.6
Règlement à effectuer				**89.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents				82.40
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-26			0.00
Cantine	Juillet-26	(0)		0.00
Garderie	Juillet-26	(3)		3.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)		0.00
			S/Total	3
Règlement à effectuer				**85.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents				194.20
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-26			0.00
Cantine	Juillet-26	(4)		19.20
Garderie	Juillet-26	(6)		6.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)		0.00
			S/Total	25.2
Règlement à effectuer				**219.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents				86.60
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-26			0.00
Cantine	Juillet-26	(2)		9.60
Garderie	Juillet-26	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)		0.00
			S/Total	9.6
Règlement à effectuer				**96.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			19.20
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	11.6
Règlement à effectuer			**30.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			91.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	9.6
Règlement à effectuer			**101.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			101.60
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(2)	9.60
Garderie	Juillet-26	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	11.6
Règlement à effectuer			**113.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents			24.20
Avance versée			0.00
Participation	Juillet-26		0.00
Cantine	Juillet-26	(0)	0.00
Garderie	Juillet-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)	0.00
		S/Total	0
Règlement à effectuer			**24.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents				67.80
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-26			0.00
Cantine	Juillet-26	(2)		9.60
Garderie	Juillet-26	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)		0.00
			S/Total	9.6
Règlement à effectuer				**77.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille WEYER / PIPOZ Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents				36.60
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-26			0.00
Cantine	Juillet-26	(1)		4.80
Garderie	Juillet-26	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)		0.00
			S/Total	4.8
Règlement à effectuer				**41.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.